

AVIS PUBLIC

VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Avis public, conformément à l'article 1027 du Code municipal, est par les présentes donné par le soussigné, Rick Lavergne, secrétaire-trésorier, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique en vertu des articles 1022 et suivants du Code municipal, au bureau de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, 1783 avenue St-Édouard, Plessisville, le mercredi 1^{er} juin 2016, à dix heures de l'avant-midi, pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires ou autres impositions dues sur ces immeubles, comprenant les intérêts, plus les frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais aient été payés avant cette date.

Les modes de paiement acceptés sont : **argent comptant, chèque certifié, mandat poste ou lettre de garantie irrévocable émise au nom de la MRC de L'Érable par une institution financière.**

Si l'adjudicataire (acheteur) a uniquement un chèque certifié pour un montant supérieur à l'adjudication, le cas échéant, le remboursement de l'excédent se fera dans les dix (10) jours suivants la vente. Toutefois, pour la durée de la vente, la MRC de L'Érable lui accordera un crédit équivalent à ce montant pour tout autre achat d'immeuble. À défaut de paiement immédiat, la MRC de L'Érable remet sans délai l'immeuble en vente.

En cas de vente, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) seront ajoutées au montant inscrit à la présente liste.

L'adjudicataire devra fournir, avant le paiement des sommes dues, une preuve d'identité (permis de conduire ou carte d'assurance maladie).

Les immeubles ci-après décrits seront vendus sujets au retrait qui peut être fait dans l'année suivant la vente.

MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

Nom des propriétaires : YANNICK GIRARD et MÉLANIE ARCAND

No de rôle : 32058-2524-78-9451

No de lot : Ptie 399

Taxes dues : 3 204.15 \$

Désignation :

Un immeuble situé en la Municipalité d'Inverness, connu et désigné comme étant une **partie** du lot originaire **TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (ptie 399)** au cadastre officiel du **Canton d'Inverness**, circonscription foncière d'**Arthabaska**, borné comme suit : vers le nord-ouest par la rue des Lilas; vers le nord-est par la rue Dublin; vers le sud-est par une partie du lot 398 et vers le sud-ouest par une partie du lot 399, mesurant quarante-six mètres et trente-huit centièmes (46,38m) vers le nord-ouest, vingt mètres et douze centièmes (20,12m) vers le nord-est, quarante-cinq mètres et soixante centièmes (45,60m) vers le sud-est, vingt mètres et douze centièmes (20,12m) vers le sud-ouest, contenant en superficie 924,9 mètres carrés, le tout mesures plus ou moins.

Adresse : 1784, rue Dublin, Inverness, province de Québec, G0S 1K0, circonstances et dépendances.

Nom du propriétaire : SUCCESSION JACQUES DESROCHERS
No de rôle : 32058-2826-43-3214
No de lot : Ptie 596
Taxes dues : 2,242.45 \$

Désignation :

Un immeuble situé en la Municipalité d'Inverness, connu et désigné comme étant une **partie** du lot originaire **CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (ptie 596)** au cadastre officiel du **Canton d'Inverness**, circonscription foncière d'**Arthabaska**.

Mesurant cent pieds (100') de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest sur une profondeur de cent cinquante pieds (150') dans ses lignes nord-ouest et sud-est, le tout mesures anglaises, et borné comme suit : au sud-ouest par le chemin public des rangs 8 et 9; au nord-ouest par une partie du lot 596 appartenant à Denis Desrochers ou ayants droit; au sud-est par une partie du lot 596 appartenant à Fernand Desrochers ou ayants droit; au nord-est par une partie du lot 596 appartenant à Jean-Paul Méthot ou ayants droit.

La ligne sud-est de cet emplacement étant située à une distance de cent pieds (100') de la ligne de division des lots 595 et 596.

Adresse : 2313, Rang 8, Inverness, province de Québec, G0S 1K0, circonstances et dépendances.

Sujet ledit immeuble à un droit d'usage stipulé en faveur d'André Desrochers et Anna Chiasson, la vue durant de ces derniers ou tant et aussi longtemps que leur état de santé ne nécessitera pas leur placement en institution, le tout tel qu'établi dans un acte reçu devant Me Martin Mercier, notaire, le vingt-huit (28) janvier deux mille deux (2002) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Arthabaska, le 31 janvier 2002, sous le numéro 373 430.

Nom du propriétaire : COLETTE DUBOIS
No de rôle : 32058-2227-92-6322
No de lot : 499-1
Taxes dues : 10 251.73 \$

Désignation :

Un immeuble situé en la Municipalité d'Inverness, connu et désigné comme étant la **SUBDIVISION UN** du lot originaire **QUATRE CENT QUATRE VINGT-DIX-NEUF (499-1)** au cadastre officiel du **Canton d'Inverness**, circonscription foncière d'**Arthabaska**.

Adresse : 407, Chemin du Domaine, Inverness, province de Québec, G0S 1K0, circonstances et dépendances.

MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Nom du propriétaire : 2735-5536 QUÉBEC INC.
No de rôle : 32065-1942-82-5030
Nos de lots : Ptie 9, Ptie 10 & Ptie 11
Taxes dues : 5 517.12 \$

Désignation :

Une terre située dans la municipalité de Lyster étant constitué des parties de lots suivantes, savoir :

1) Une terre connue et désignée comme étant une partie du lot originaire numéro NEUF (Ptie 9) Rang 3 étant la demie sud-ouest dudit lot, du cadastre officiel «Canton de Nelson», dans la circonscription foncière de Arthabaska, contenant environ cent onze (111) acres en superficie, étant bornée comme suit :

- au nord-est partie par une partie du lot 9 rang 3 appartenant à Gérard Labrecque ou représentants et partie par une partie du lot 9 rang 3 appartenant à Ferme M.J. Fillion Inc. ou représentants ;
- au sud-ouest partie par une partie du lot 10 rang 3 présentement vendue et ci-après décrite en deuxième lieu et partie par une partie du lot 10 rang 3 appartenant à Ferme M.J. Fillion inc. ou représentants ;
- au sud-est par la route 116 ;
- au nord-ouest par le cordon séparant les rangs 2 et 3.

SAUF ET À DISTRAIRE cependant un terrain vendu à Roger Gravel par Hildebert Gravel aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Jocelyne Doyle, notaire le 10 mai 1993 et publié au bureau d'Arthabaska le 17 mai 1993 sous le numéro 320842 et pouvant se décrire comme suit : un terrain ou emplacement situé dans la Municipalité de la paroisse de Ste-Anastasia de Lyster, au nord-est de la rivière Chevreuil, mesurant soixante-dix pieds (70'') de largeur au chemin, deux cent quarante pieds (240') le long de ladite rivière, la largeur de l'extrémité de la profondeur étant aussi de soixante-dix pieds (70'), le tout plus ou moins, connu et désigné au cadastre officiel «Canton de Nelson» comme étant une partie du lot NEUF (Ptie 9) Rang 3, et bornée comme suit : en front au sud-est à la route, d'un côté au sud-ouest par la rivière au Chevreuil et des deux autres côtés, au nord-ouest et au nord-est par le résidu dudit lot. Avec chalet dessus érigé, circonstances et dépendances.

2) Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro DIX (Ptie 10) rang 3 du cadastre officiel «Canton de Nelson», dans la circonscription foncière de Arthabaska, de forme irrégulière et étant borné comme suit :

- au nord-ouest par le cordon séparant les rangs 2 et 3 ;
- au nord-est par une partie du lot 9 rang 3 vendue aux présentes et ci-dessus décrite en premier lieu ;
- au sud-est par une partie du lot 10 rang 3 étant le cours d'eau Boudreault ;
- au nord-est par une partie du lot 10 rang 3 appartenant à Ferme M.J. Fillion Inc. ou représentants ;
- au sud et au sud-ouest par la rivière au Chevreuil ;
- au sud-ouest par une partie du lot 11 rang 3 appartenant à Marcel Paquet ou représentants.

3) Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro DIX (Ptie 10) Rang 3 du cadastre officiel «Canton de Nelson», dans la circonscription foncière de Arthabaska, étant borné comme suit :

- au nord-est par la rivière au Chevreuil ;
- au sud-est par une partie du lot 10 rang 3 appartenant à Ferme M. J. Fillion inc. ou représentants;
- au sud-ouest par une partie du lot 11 rang 3 vendue aux présentes et ci-après décrite.

4) Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro ONZE (Ptie 11) Rang 3 du cadastre officiel «Canton de Nelson», dans la circonscription foncière de Arthabaska, étant borné comme suit :

- au sud-est par une partie du lot 11 rang 3 du susdit cadastre appartenant à Ferme M.J. Fillion inc. ou représentants;
- au nord-est partie par une partie du lot 10 rang 3 du susdit cadastre appartenant à Ferme M.J. Fillion inc. ou représentants et partie par une partie du lot 10 rang 3 ci-dessus décrite en troisième lieu et partie par une partie du lot 11 rang 3 appartenant à Marcel Paquet ou représentants ;
- au nord-ouest et au nord par une partie du lot 11 rang 3 appartenant à Marcel Paquet ou représentants ;
- au sud-ouest par partie sud-ouest du lot 11 rang 3 appartenant à Bertrand Turgeon ou représentants.

La ligne sud-est de ladite partie de lot 11 située à plus ou moins mille quatre cent quarante pieds (1440') de la route 116, et ce mesuré le long de la ligne séparative du lot 10 rang 3 et du lot 11 rang 3, le tout tel qu'il appert du titre de propriété de Ferme M.J. Fillion Inc. publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Arthabaska le 30 mars 1994 sous le numéro 327 290.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sans numéro civique, située à Lyster, Québec, G0S 1V0.

Nom du propriétaire : MIKAEL AUGER

No de rôle : 32065-2137-23-6665

No de lot : Ptie 14-2-61

Taxes dues : 1 715.74 \$

Désignation :

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot SOIXANTE ET UN de la subdivision DEUX du lot originaire numéro QUATORZE (14-2-61) rang 6 du cadastre officiel CANTON DE NELSON, dans la circonscription foncière d'Arthabaska.

Le dit immeuble pouvant être plus amplement décrit comme étant borné vers le Nord par la rue Bécancour, vers l'Est par une partie du lot 14-2-61, rang 6 (rue Boissonneault), vers le Sud par une partie du lot 14-2-61, rang 6 et vers l'Ouest par une partie du lot 14-2-61, rang 6 et par le lot 14-2-59, rang 6.

Mesurant ledit immeuble :

- trente mètres et quarante-huit centièmes (30.48 m) vers le Nord ;
- soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes (60.96 m) vers l'Est ;
- trente mètres et quarante-huit centièmes (30.48 m) vers le Sud ;
- soixante mètres et quatre-vingt-seize centièmes (60.96 m) vers l'Ouest ;

contenant en superficie mille huit cent cinquante-sept mètres carrés et deux dixièmes (1 857.2 m²).

Avec bâtisse dessus construite, portant le numéro 3390, rue Bécancour, Lyster, province de Québec, G0S 1V0, avec toutes les circonstances et dépendances.

Nom du propriétaire : MÉLANIE BERGER
No de rôle : 32065-1837-84-7054
No de lot : 16D-252
Taxes dues : 1 989.34 \$

Désignation :

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision DEUX CENT CINQUANTE-DEUX du lot originaire numéro SEIZE D (16D-252) Rang 5 du cadastre officiel «Canton de Nelson», dans la circonscription de Arthabaska.

Le tout avec bâtisse dessus construite, portant le numéro 2380 rue Préfontaine, Lyster, Québec, G0S 1V0, avec toutes les circonstances et dépendances.

Nom du propriétaire : BENOÎT BOUCHER
No de rôle : 32065-2037-93-3757
No de lot : 14-20
Taxes dues : 1 252.10 \$

Désignation :

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATORZE-VINGT (14-20) Rang 6 du cadastre officiel Canton de Nelson, dans la circonscription foncière d'Arthabaska.

Le tout avec bâtisses dessus construites situées au 3250, rue Bécancour, Lyster, province de Québec, G0S 1V0.

Nom du propriétaire : MARC-ANDRÉ COUTU & KARINE JOSEPH
No de rôle : 32065-1937-41-1987
No de lot : Ptie 16C
Taxes dues : 1 210.72 \$

Désignation :

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro SEIZE C (ptie 16C) Rang 5 du cadastre officiel Canton de Nelson, dans la circonscription foncière de Arthabaska.

Borné comme suit : vers le Nord et l'Est, par une partie du lot 16C; vers le Sud, par la rue Bécancour (montrée à l'originaire); vers l'Ouest, par une partie du lot 16C (rue Charest).

Mesurant : trente mètre et quarante-huit centième (30.48m) vers le Nord; vingt-cinq mètres et quatre-vingt-onze centièmes (25.91m) vers l'Est; trente mètres et quarante-huit centièmes (30.48m) vers le Sud; et vingt-cinq mètres et quatre-vingt-onze centièmes (25.91m) vers l'Ouest.

Contenant en superficie sept cent quatre-vingt-neuf mètres carrés et deux dixièmes (789.2 m.c.).

Le coin Sud-Est de cet immeuble est situé à quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15.24m) du coin Sud-Ouest du lot 16C-1-2, le tout mesuré le long de l'emprise Nord de la rue Bécancour.

Avec bâtisse portant le numéro 2635, rue Bécancour, en la ville de Lyster, Québec, G0S 1V0.

Nom du propriétaire : MICHEL GAUTHIER
No de rôle : 32065-1837-62-9947
Nos de lots : Ptie 17-2 & Ptie 17-7
Taxes dues : 1 483.33 \$

Désignation :

Une propriété résidentielle étant composée des deux parties de lots suivantes, savoir;

- 1) une partie du lot numéro DIX-SEPT-DEUX (Ptie 17-2) Rang 5 du cadastre officiel Canton de Nelson, dans la circonscription foncière d'Arthabaska, et étant bornée comme suit :
 - vers le nord-ouest par une partie du lot 17-2 (rue Saint-Pierre);
 - vers le nord-est et le sud-est par une partie du lot 17-2;
 - vers le sud-ouest par une partie des lots 17-2 et 17-7.

Mesurant seize mètres et quarante-quatre centièmes (16,44m) vers le nord-ouest, trente-neuf mètres et soixante-deux centièmes (39,62m) vers le nord-est, vingt mètres et douze centièmes (20,12m) vers le sud-est, dix mètres et soixante centièmes (10,60m) et vingt-huit mètres et cinquante-cinq centièmes (28,55m) vers le sud-ouest et contenant en superficie sept cent dix-huit et quatre-vingt-dix mètres carrés (718,90m²).

- 2) une partie du lot numéro DIX-SEPT-SEPT (Ptie 17-7) Rang 5 du cadastre officiel Canton de Nelson, dans la circonscription foncière d'Arthabaska, et étant bornée comme suit :
 - vers le nord-ouest par une partie du lot 17-7 (rue Saint-Pierre);
 - vers le nord-est par une partie du lot 17-2;
 - vers le sud-ouest par une partie du lot 17-7.

Mesurant trois mètres et soixante-huit centièmes (3,68m) vers le nord-ouest, vingt-huit mètres et cinquante-cinq centièmes (28,55m) vers le nord-est, huit mètres et trente-neuf centièmes (8,39m) et dix-neuf mètres et dix-neuf centièmes (19,19m) vers le sud-ouest et contenant en superficie quarante-sept et quatre-vingt-dix mètres carrés (47,90m²).

Avec bâtisse dessus construite située au 113, rue St-Pierre, Lyster, Québec, G0S 1V0.

Nom du propriétaire : GAÉTAN TALBOT & MANON MASSICOTTE
No de rôle : 32065-1837-42-5473
No de lot : Ptie 17-9
Taxes dues : 1 759.03 \$

Désignation :

Une propriété résidentielle située dans la Municipalité de Lyster, connue et désignée comme étant une partie de la subdivision NEUF du lot originaire DIX-SEPT (Ptie 17-9) du cinquième rang du cadastre officiel du Canton de Nelson, dans la circonscription foncière d'Arthabaska, mesurant quatre-vingt-cinq pieds (85') de largeur en avant dans sa ligne nord-ouest le long de la rue Marquis et en arrière dans sa ligne sud-est sur une profondeur qui est de cent deux pieds (102') dans sa ligne sud-ouest et de cent sept pieds (107') dans sa ligne nord-est, le tout plus ou moins, mesures anglaises, et étant borné comme suit :

- au nord-ouest par la rue Marquis;
- au nord-est par une partie du lot 17-9 appartenant à Fiducie Isabelle Fournier ou représentants;
- au sud-est par une partie du lot 17-9 appartenant Raynald Breton ou représentants;
- au sud-ouest par une partie du lot 17-9 appartenant à Dépanneur Bécancour inc. ou représentants pour partie et pour partie à Karine Bergeron et Alan Mailly ou représentants.

La limite sud-ouest de cet emplacement étant située à une distance de cinquante-cinq mètres et quarante centièmes (55,40m) de la rue Bécancour et ce mesuré en bordure de la rue Marquis.

Le tout avec toutes les bâtisses dessus construites, sises au numéro civique 107, rue Marquis, Lyster, Québec, G0S 1V0.

Nom du propriétaire : ÉRIC TANGUAY

No de rôle : 32065-2137-04-0103

Nos de lots : Ptie 14-1 & Ptie 14-28

Taxes dues : 748.76 \$

Désignation :

1) Un immeuble connu et désigné comme étant une partie de la subdivision UN du lot originaire numéro QUATORZE (Ptie 14-1) Rang 6 du cadastre officiel «Canton de Nelson», dans la circonscription foncière de Arthabaska, de figure irrégulière, bornée comme suit :

- Vers le Nord-Ouest par une autre partie du lot 14-1, mesurant quatorze mètres et cinquante-cinq centièmes (14.55m);
- Vers le Nord-Est et l'Est par une autre partie du lot 14-1, mesurant respectivement vingt-sept mètres et deux centième (27.02m) et dix mètres et sept centième (10.07m);
- Vers le Sud par la rue Bécancour, mesurant douze mètres et soixante-dix-huit centièmes (12.78m);
- Vers le Sud-Ouest par deux parties du lot 14-28 (dont celle ci-dessous décrite) et mesurant trente et un mètres et soixante et onze centièmes (31.71m).

Contenant en superficie quatre cent quatre-vingt-un mètres carrés et neuf dixièmes (481.9m²).

2) Un immeuble connu et désigné comme étant une partie de la subdivision VINGT-HUIT du lot originaire numéro QUATORZE (Ptie 14-28) Rang 6 du cadastre officiel «Canton de Nelson», dans la circonscription foncière de Arthabaska, de figure triangulaire, bornée comme suit :

- Vers le Nord-Est par une partie du lot 14-1 ci-dessus décrite, mesurant quinze mètres et dix centièmes (15.10m);
- Vers le Sud par la rue Bécancour, mesurant cinq mètres et trente-deux centièmes (5.32m);
- Vers l'Ouest par une autre partie du lot 14-28 mesurant douze mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (12.89m).

Contenant en superficie trente-trois mètres carrés et trois dixièmes (33.3m²).

Avec bâtisses dessus construites, situées au 3285, rue Bécancour, Lyster, Québec, G0S 1V0, circonstances et dépendances.

MUNICIPALITÉ DE ST-PIERRE-BAPTISTE

Nom du propriétaire : YANNICK DAUDIN

No de rôle : 32050-2217-07-7173

No de lot : 24-1

Taxes dues : 543.57 \$

Désignation :

Un immeuble situé en la Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste, connu et désigné comme étant la subdivision UN du lot originaire numéro VINGT-QUATRE (24-1) du cadastre officiel du Canton d'Inverness, circonscription foncière d'Arthabaska. Sans bâtisse.

Nom du propriétaire : SYLVAIN LAMONTAGNE

No de rôle : 32050-1819-26-9237

Nos de lots : Ptie 47 & Ptie 49

Taxes dues : 3 306.85 \$

Désignation :

a) Un immeuble situé en la Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste, connu et désigné comme étant une partie du lot **QUARANTE-SEPT (ptie 47)** du cadastre officiel du **Canton d'Inverness**, circonscription foncière **d'Arthabaska**.

Mesurant dans sa ligne sud-ouest vingt-cinq mètres et quarante-sept centièmes (25,47m), dans sa ligne nord-ouest trente-cinq mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (35,89m), dans sa ligne nord-est vingt-six mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (26,99m) et dans sa ligne sud-est trente-neuf mètres et soixante-deux centièmes (39,62m), le tout plus ou moins et borné comme suit : en avant au sud-ouest au chemin public (rue Principale), d'un côté au nord-ouest par une partie du lot 49 du même cadastre et ci-dessous décrite, en arrière au nord-est par une partie du même lot appartenant à Sylvain Lamontagne et de l'autre côté au sud-est par le lot 47-1 du même cadastre.

b) Un immeuble situé en la Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste, connu et désigné comme étant une partie du lot **QUARANTE-NEUF (ptie 49)** du cadastre officiel du **Canton d'Inverness**, circonscription foncière **d'Arthabaska**.

Mesurant dans sa ligne sud-ouest vingt-trois mètres et trente-neuf centièmes (23,39m), dans sa ligne nord-ouest trente-deux mètres et quarante-cinq centièmes (32,45m), dans sa ligne nord-est vingt-huit mètres et soixante-dix-neuf centièmes (28,79m) et dans sa ligne sud-est trente-neuf mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (39,89m), le tout plus ou moins, et borné comme suit : en avant au sud-ouest par le chemin public (rue Principale); d'un côté au nord-ouest par une partie du même lot appartenant à Sylvain Lamontagne; en arrière au nord-est par une partie du même lot appartenant à Sylvain Lamontagne et de l'autre côté au sud-est par une partie du lot 47 du même cadastre et ci-dessus décrite.

Avec maison dessus construite portant le numéro civique 1196, rue Principale, Saint-Pierre-Baptiste, province de Québec, GOP 1KO, circonstances et dépendances.

Nom du propriétaire : SYLVAIN LAMONTAGNE
No de rôle : 32050-1819-48-8994
Nos de lots : Ptie 47, Ptie 49, Ptie 46-3 & Ptie 758
Taxes dues : 280.13 \$

Désignation :

a) Un immeuble situé en la Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste, connu et désigné comme étant le lot **QUARANTE-SEPT (47)** du cadastre officiel du **Canton d'Inverness**, circonscription foncière **d'Arthabaska** .

SAUF ET A DISTRAIRE du lot quarante-sept (47), la subdivision UN du lot QUARANTE-SEPT (47-1) du même cadastre.

SAUF ET A DISTRAIRE du lot quarante-sept (47), un immeuble situé en la Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste, connu et désigné comme étant une partie du lot QUARANTE-SEPT (47) du cadastre officiel du Canton d'Inverness, circonscription foncière d'Arthabaska. Mesurant dans sa ligne sud-ouest vingt-cinq mètres et quarante-sept centièmes (25,47m), dans sa ligne nord-ouest trente-cinq mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (35,89m), dans sa ligne nord-est vingt-six mètres et quatre-dix-neuf centièmes (26,99m) et dans sa ligne sud-est trente-neuf mètres et soixante-deux centièmes (39,62m), le tout plus ou moins et borné comme suit : en avant au sud-ouest au chemin public (rue Principale), d'un côté au nord-ouest par une partie du lot 49 du même cadastre et ci-dessous décrite, en arrière au nord-est par une partie du même lot appartenant à Sylvain Lamontagne et de l'autre côté au sud-est par le lot 47-1 du même cadastre.

b) Un immeuble situé en la Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste, connu et désigné comme étant le lot **QUARANTE-NEUF (49)** du cadastre officiel du **Canton d'Inverness**, circonscription foncière **d'Arthabaska** .

SAUF ET A DISTRAIRE du lot quarante-neuf (49), un emplacement appartenant à la Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste, aux termes d'un jugement publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Mégantic, le 13 décembre 1982, sous le numéro 146 535 et qui ce décrit comme suit :

Une certaine lisière de terrain, de forme rectangulaire, connue et désignée aux plan et livre de renvoi comme étant une partie du lot 49, du cadastre du canton d'Inverness, division d'enregistrement de Mégantic, est bornée comme suit :

Vers le nord-ouest par le lot 50, vers le nord-est, vers le sud-est et vers le sud-ouest par le lot 49 ptie. La ligne sud-ouest dudit emplacement est située à une distance de cinquante-six mètres et soixante-neuf centièmes (56,69m) du chemin public (rue Principale) après élargissement.

Cette lisière de terrain représentée au plan de l'arpenteur-géomètre André Morin, en date du quinze (15) août mil neuf cent soixante-dix-huit (1978) par les lettres "A-B- C-D-A" mesure : deux cent vingt pieds (220.0) de largeur dans ses lignes sud-ouest et nord-est, deux cent cinquante pieds (250.0) de profondeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est et contient une superficie cinquante-cinq mille pieds carrés (55 000.00 pi. Mesure anglaise.

SAUF ET À DISTRAIRE du lot quarante-neuf (49), un terrain ou emplacement situé en la Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste connu et désigné comme étant une partie du lot QUARANTE-NEUF (ptie 49) du cadastre officiel du Canton d'Inverness, circonscription foncière d'Arthabaska.

Une certaine lisière de terrain de forme rectangulaire, bornée vers le nord-ouest par le lot 50 du susdit cadastre, vers le nord-est par une partie du lot 49 étant

déjà la propriété de la Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste et étant la station d'épuration municipale, d'un côté au sud-est par une partie du même lot restant la propriété de Sylvain Lamontagne et en avant au sud-ouest à la rue Principale Ouest. Mesurant dans ses lignes sud-ouest et nord-est neuf mètres (9m) de largeur et dans ses lignes nord-ouest et sud-est soixante et un mètres (61m) de profondeur.

SAUF ET À DISTRAIRE du lot quarante-neuf (49), un terrain ou emplacement situé en la Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste connu et désigné comme étant une partie du lot 49 du cadastre officiel du Canton d'Inverness, circonscription foncière d'Arthabaska, mesurant dans sa ligne sud-ouest vingt-trois mètres et trente-neuf centièmes (23,39m), dans sa ligne nord-ouest trente-deux mètres et quarante-cinq centièmes (32,45m), dans sa ligne nord-est vingt-huit mètres et soixante-dix-neuf centièmes (28,79m) et dans sa ligne sud-est trente-neuf mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (39,89m), le tout plus ou moins et borné comme suit : en avant au sud-ouest par le chemin public (rue Principale); d'un côté au nord-ouest par une partie du même lot appartenant à Sylvain Lamontagne; en arrière au nord-est par une partie du même lot appartenant à Sylvain Lamontagne et de l'autre côté au sud-est par une partie du lot 47 appartenant à Sylvain Lamontagne.

c) Un immeuble situé en la Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste, connu et désigné comme étant une partie de la SUBDIVISION TROIS du lot QUARANTE-SIX (Ptie 46-3) du cadastre officiel du Canton d'Inverness, circonscription foncière d'Arthabaska.

De figure irrégulière, situé en la Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste, dans le premier rang du Canton d'Inverness, étant la partie boisée nord-est du lot 46-3, mesurant, plus ou moins, huit cent soixante-dix pieds (870') de longueur dans sa ligne nord-ouest, et quatre cent pieds (400') de largeur dans sa ligne nord-est. La ligne nord-est dudit emplacement, devant se mesurer à une distance approximative de trois cent cinquante mètres (350m) de la rue Principale, borné comme suit : au nord-ouest au lot 47 du susdit cadastre, au nord-est au lot 48 du susdit cadastre, au sud-est et sud-ouest au ruisseau du Moulin, appelé aussi Golden, qui coupe le lot.

d) Un immeuble situé en la Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste, connu et désigné comme étant une **partie** du lot **SEPT CENT CINQUANTE-HUIT (ptie 758)** du cadastre officiel du **Canton de Halifax**, circonscription foncière de **Thetford**.

Contenant environ cinq (5) acres en superficie, plus ou moins, borné en front au nord-est au chemin public entre les cantons d'Inverness et de Halifax, en arrière au sud-ouest au chemin public coupant ce lot, d'un côté au nord-ouest par la partie nord-ouest du même lot et de l'autre côté au sud-est à une partie du même lot.

SERVITUDES

Sujet aux droits de passage, le tout résultant des actes publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Mégantic, sous les numéros 82 784 et 81 141.

En faveur dudit immeuble un droit de passage pour permettre d'accéder à la source d'eau, le tout résultant de l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Mégantic, le 14 janvier 1959, sous le numéro 101222.

Sujet à une servitude de passage permettant de conserver les tuyaux, drains et installations, publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Arthabaska, le 13 décembre 2012, sous le numéro 19 634 581.

Nom du propriétaire : GÉRALD MARTIN
No de rôle : 32050-2520-31-1194
Nos de lots : Ptie 235 & Ptie 237
Taxes dues 1 661.02 \$

Désignation :

IMMEUBLE A)

Un immeuble situé en la Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste, connu et désigné comme étant formé des parcelles suivantes :

a) Une **partie** du lot originaire **DEUX CENT TRENTE-CINQ (ptie 235)** du cadastre officiel du **Canton d'Inverness**, circonscription foncière **d'Arthabaska**, bornée comme suit :

Vers le sud-est par une partie du lot 235 étant un chemin privé; vers le sud-ouest par une partie du lot 235 étant le chemin privé et par la parcelle décrite au paragraphe d); vers le nord-ouest par une partie du lot 237 décrite ci-dessous au paragraphe b) et par une partie du lot 235 étant un chemin privé et vers le nord-est par le lot 235-4. Mesurant quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15,24m) vers le sud-est; vingt-sept mètres et trente et un centièmes (27,31m) vers le sud-ouest; douze mètres et trois centièmes (12,03m) vers le nord-ouest; trois mètres et cinquante-neuf centièmes (3,59m) vers le nord-ouest et trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48m) vers le nord-est.

Superficie : 446 mètres carrés.

SAUF ET À DISTRAIRE :

Une parcelle étant une partie du lot originaire DEUX CENT TRENTE-CINQ (ptie 235) du cadastre officiel du Canton d'Inverness, circonscription foncière d'Arthabaska, bornée comme suit :

Vers le sud-ouest par une partie du lot 235 étant un chemin privé; vers le nord par une partie du lot 235 étant le résidu de la parcelle décrite en a); vers le sud-est par une partie du lot 235 étant un chemin privé. Mesurant deux mètres et quatre-vingt-douze centièmes (2,92m) au sud-est; un mètre et neuf centièmes (1,09m) au sud-ouest; un arc de trois mètres et deux dixièmes (3,2m) selon un rayon de quatre mètres et cinq dixièmes (4,5m) au nord.

Superficie : 1,0 mètre carré.

b) Une **partie** du lot originaire **DEUX CENT TRENTE-SEPT (ptie 237)** du cadastre officiel du **Canton d'Inverness**, circonscription foncière **d'Arthabaska**, bornée comme suit :

Vers le sud-est par une partie du lot 235 décrite au paragraphe a); vers le sud-ouest par une partie du lot 237 décrite au paragraphe c); vers le nord-ouest par une partie du lot 237 étant un chemin privé. Mesurant douze mètres et trois centièmes (12,03m) vers le sud-est; trois mètres et dix-sept centièmes (3,17m) vers le sud-ouest; onze mètres et soixante-cinq centièmes (11,65m) vers le nord-ouest.

Superficie : 18,4 mètres carrés.

c) Une **partie** du lot originaire **DEUX CENT TRENTE-SEPT (ptie 237)** du cadastre officiel du **Canton d'Inverness**, circonscription foncière **d'Arthabaska**, bornée comme suit :

Vers le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 237 étant un chemin privé; vers le nord-est par une partie du lot 237 décrite au paragraphe b) ci-dessus et vers le sud-est par une partie du lot 235 étant la parcelle d) décrite ci-après. Mesurant un mètre et cinquante-trois centièmes (1,53m) dans sa ligne nord-ouest, trois mètres et dix-sept centièmes (3,17m) dans sa ligne nord-est; un mètre et cinquante-huit centièmes (1,58m) dans sa ligne sud-est et trois mètres et soixante-treize centièmes (3,73m) dans sa ligne sud-ouest.

Superficie : 5,3 mètres carrés.

Le point de rencontre des lignes nord-ouest et nord-est est situé à quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15,24m) du coin sud-ouest du lot 235-4, le tout mesuré le long de l'emprise du chemin privé.

d) Une parcelle étant une **partie** du lot originaire **DEUX CENT TRENTE-CINQ (ptie 235)** du cadastre officiel du **Canton d'Inverness**, circonscription foncière **d'Arthabaska**, bornée comme suit :

Vers le sud-ouest par une partie du lot 235 étant un chemin privé; vers le nord-ouest par une partie du lot 237 étant la parcelle c) décrite ci-dessus; vers le nord-est par une partie du lot 235 étant la partie a) ci-dessus. Mesurant vers le nord-est vingt-six mètres et vingt-trois centièmes (26,23m); vers le sud-ouest un arc de trois mètres et quatre-vingt-deux centièmes (3,82m) selon un rayon de quatre mètres et cinquante centièmes (4,50m) et ensuite vingt-deux mètres et quarante-cinq centièmes (22,45m) et vers le nord-ouest, un mètre et cinquante-huit (1,58m).

Superficie : 38,1 mètres carrés.

Avec chalet dessus construit portant le numéro civique 2072, Chemin Hamilton, Saint-Pierre-Baptiste, province de Québec, GOP 1KO, circonstances et dépendances.

La limite nord-ouest dudit immeuble A) a fait l'objet d'un procès-verbal de bornage préparé par André Lemieux, arpenteur-géomètre, le dix-neuf (19) septembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999), sous le numéro 95 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Arthabaska, le 23 septembre 1999, sous le numéro 360 368.

La limite nord-est dudit immeuble A) a fait l'objet d'un procès-verbal de bornage préparé par Michel Benjamin, arpenteur-géomètre, le vingt-trois (23) novembre mil neuf cent quatre-vingt-treize (1993), sous le numéro 7 054 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Arthabaska, le 25 novembre 1993, sous le numéro 325 223.

IMMEUBLE B)

Un immeuble situé en la Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste connu et désigné comme étant une **partie** du lot **DEUX CENT TRENTE-CINQ (ptie 235)** du cadastre officiel du **Canton d'Inverness**, circonscription foncière **d'Arthabaska**, bornée comme suit :

Au nord-ouest par une partie du lot 235 étant un chemin privé, au nord-est par une partie du lot 235 appartenant à Benoit Thibault et al. ou ayants droit, au sud par le lac Joseph et au sud-ouest par une partie du lot 235 appartenant à Gaétan Poisson ou ayants droit. Mesurant au nord-ouest quatre mètres et cinquante-sept centièmes (4,57m); au nord-est, cinquante-neuf mètres et soixante et un centièmes (59,61m); au sud, cinq mètres et soixante-douze centièmes (5,72m) et au sud-ouest, cinquante-six mètres et vingt centièmes (56,20m).

Le coin sud dudit immeuble situé sur la ligne des hautes eaux du lac Joseph se trouve à une distance de vingt-cinq mètres et quatre-vingt-huit centièmes (25,88m) mesurée le long d'une corde, au sud-est du coin sud-est du lot 235-3, lui-même situé sur la ligne des hautes eaux du lac Joseph.

Le coin nord-ouest dudit immeuble est situé à dix-huit mètres et vingt-neuf centièmes (18,29m) de la limite nord-est du lot 235-3 mesuré dans une direction générale nord-est le long de la limite nord-ouest de la partie du lot 235 appartenant à Gaétan Poisson ou ayants droit.

Les limites nord-est et sud-ouest dudit immeuble ont fait l'objet d'un procès-verbal de bornage préparé par André Lemieux, arpenteur-géomètre, le dix-neuf (19) septembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999), sous le numéro 95 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Arthabaska, le 23 septembre 1999, sous le numéro 360 368.

Sans bâtisse, circonstances et dépendances, sis sur la rue Hamilton à Saint-Pierre-Baptiste.

SERVITUDES

IMMEUBLES A ET B

Bénéficiaire de servitudes de passage en faveur de ces immeubles sur les chemins privés de sortie pour accéder au chemin public tel que plus amplement stipulé aux actes publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Mégantic, sous les numéros 111 497 et 138 051.

IMMEUBLE B

Sujet à une servitude de passage, d'accès, de construction, d'entretien et d'utilisation d'un quai, au lac Joseph, tel que plus amplement convenu à l'acte signé devant Me Benoît Parizeault, notaire, le dix-sept (17) août deux mille quatre (2004) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Arthabaska, le 19 août 2004, sous le numéro 11 623 833.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX

Nom du propriétaire : DANIEL PERREAULT

No de rôle : 32023-0914-48-0030

No de lot : Ptie 955-2

Taxes dues; 3 055.81 \$

Désignation :

Un immeuble situé en la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, connu et désigné comme **étant une partie de la subdivision DEUX du lot originaire numéro NEUF CENT CINQUANTE-CINQ (P. 955-2)** du cadastre officiel du " **CANTON DE HALIFAX** ", dans la circonscription foncière de **Thetford**.

Cet immeuble, de figure irrégulière, est borné vers le nord-ouest et vers le nord-est par une partie du lot no 955-2; vers le sud-est par une partie du lot no 955; vers le sud-ouest par une partie du lot no 955 étant l'emprise nord-est actuelle du chemin du Rang 6 après élargissement et cet immeuble est plus particulièrement décrit comme suit:

Partant d'un point " A ", étant le point d'intersection des côtés sud-est et sud-ouest du lot no 955-2 et de l'emprise nord-est actuelle du chemin du Rang 6, de ce point de départ " A ", dans une direction nord-ouest, en suivant l'emprise nord-est actuelle du chemin du Rang 6, laquelle ligne ayant une direction conventionnelle de 2850 21' 51" et avec une distance de cinquante-cinq mètres et quarante centièmes (55,40m), nous nous rendons Numéro inscription: 12303354 DHM de présentation: 2005-05-16 09:28 au point " B ".

De ce point " B ", dans une direction nord-ouest, en suivant l'emprise nord-est actuelle du chemin du Rang 6, laquelle ligne étant une courbe ayant un rayon de quatre-vingt-trois mètres et quarante-et-un centièmes (83,41 m) et mesurant le long de cette courbe, douze mètres et treize centièmes (12, 13m), laquelle courbe sous-tendant une corde mesurant douze mètres et douze centièmes (12, 12m) et ayant une direction conventionnelle de 2890 29' 29", nous nous rendons au point " C ".

De ce point " C ", dans une direction nord-est, en suivant une ligne ayant une direction conventionnelle de 180 39' 33" et avec une distance de quarante-cinq mètres et quinze centièmes (45, 15m), nous nous rendons au point " D ".

De ce point " D ", dans une direction sud-est, en suivant une ligne ayant une direction conventionnelle de 1050 21' 52" et avec une distance de soixante-trois mètres et vingt centièmes (63,20m), nous nous rendons au point " E ".

De ce point " E ", dans une direction sud-ouest, en suivant le côté sud-est du lot no 955-2, laquelle ligne ayant une direction conventionnelle de 1930 15'16" et avec une distance de quarante-cinq mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (45,97m), nous nous rendons à notre départ " A ".

L'immeuble ci-dessus décrit " ABCDEA "a une superficie de 3 000 mètres carrés.

Les dimensions et la superficie sont exprimées en mètres et les directions sont conventionnelles.

Avec la maison dessus érigée portant le numéro civique 155 Rang 6, Sainte-Sophie-d'Halifax, province de Québec, GOP 1LO, circonstances et dépendances.

VILLE DE PRINCEVILLE

Nom du propriétaire : 9253-6085 QUÉBEC INC.

No de rôle : 32033-9815-41-9480

No de lot : 4 306 832

Taxes dues : 36,398.43 \$

Désignation :

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS TROIS CENT SIX MILLE HUIT CENT TRENTE-DEUX (4 306 832) du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. L'adresse civique dudit immeuble est 250 à 272 rue Talbot, à Princeville, province de Québec, G6L 5B3.

Nom du propriétaire : GESTION ALBA INC.
No de rôle : 32033-9815-92-6824
No de lot : 4 307 178
Taxes dues : 10,230.02 \$

Désignation :

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE MILLIONS TROIS CENT SEPT MILLE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (4 307 178) du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska. Sans bâtisse dessus.

MUNICIPALITÉ DE VILLEROY

Nom du propriétaire : ALAIN DIONNE
No de rôle : 32085-9839-94-1291
Nos de lots : 723-719-20 & 723-719-23
Taxes dues : 3 365.26 \$

Désignation :

Un immeuble situé en la Municipalité de Villeroy, mesurant cent pieds (100') de largeur sur la profondeur de cent quarante pieds (140'), mesure anglaise, avec bâtisses dessus construites portant les numéros civiques 399 et 401, route 265, Villeroy, province de Québec, G0S 3K0, connu et désigné comme étant :

- le lot VINGT de la subdivision SEPT CENT DIX-NEUF du lot originaire SEPT CENT VINGT-TROIS (723-719-20) du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Jean-Deschaillons, dans la circonscription foncière de Lotbinière.

- le lot VINGT-TROIS de la subdivision SEPT CENT DIX-NEUF du lot originaire SEPT CENT VINGT-TROIS (723-719-23) du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Jean-Deschaillons, dans la circonscription foncière de Lotbinière.

Nom du propriétaire : JACQUES ROY
No de rôle : 32085-0341-05-5919
No de lot : Ptie 723-545
Taxes dues : 493.32 \$

Désignation :

Un immeuble situé en la Municipalité de Villeroy, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision CINQ CENT QUARANTE-CINQ du lot originaire SEPT CENT VINGT-TROIS (P. 723-545) au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Jean-Deschaillons, circonscription foncière de Lotbinière.

Mesurant approximativement cent quatre-vingt-douze pieds (192') de profondeur sur une largeur de trois cent soixante pieds (360'), en mesures anglaises, et borné vers le sud-est par le chemin de desserte longeant l'autoroute 20, vers le nord-est par la route Seigneuriale, vers le nord-ouest par une autre partie du lot 723-545 dudit cadastre et vers le sud-ouest par le lot 723-545-5 dudit cadastre.

Sujet ledit immeuble à une servitude en faveur de The Shawinigan Water & Power Co pour le passage d'une ligne électrique suivant acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lotbinière, le 21 février 1949, sous le numéro 73 255, en autant qu'applicable.

Sujet également ledit immeuble à une servitude en faveur d'Hydro-Québec suivant acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lotbinière, le 12 juillet 1967, sous le numéro 99 519, en autant qu'applicable.

Sujet également ledit immeuble à une servitude de non-accès à la route Transcanadienne, le tout tel qu'établi aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lotbinière, le 28 novembre 1961, sous le numéro 89 451.

Sujet enfin ledit immeuble à un droit personnel d'usage consenti par Jacques Roy à André Gaudet résultant de l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lotbinière, le 2 avril 2015, sous le numéro 21 437 067. Ce droit personnel d'usage permet au bénéficiaire d'utiliser l'immeuble à des fins personnelles ou à des fins commerciales, selon ses volontés, et ce pendant les cinq (5) années suivant la date du 31 mars 2015. Ce droit d'usage ne permet toutefois pas les coupes de bois à blanc, les seules coupes permises étant celles nécessaires à la conservation du boisé.

Sans bâtisse. Sans adresse civique, route Seigneuriale, Villeroy.

Nom du propriétaire : MICHAEL SÉVÉGNY ET LÉTITIA ANGERS

No de rôle : 32085-9940-29-9115

No de lot : Ptie 723-526

Taxes dues : 730.55 \$

Désignation :

Un immeuble situé en la Municipalité de Villeroy, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision CINQ CENT VINGT-SIX du lot originaire numéro SEPT CENT VINGT-TROIS (Ptie 723-526) du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Jean-Deschaillons, dans la circonscription foncière de Lotbinière.

Mesurant cinq cent soixante-seize pieds (576') de largeur dans les lignes sud-est et nord-ouest sur une profondeur de trente arpents (30 arp.) dans les lignes nord-est et sud-ouest; toutefois la largeur dans la ligne sud-est est plus amplement ainsi mesurée et détaillée : partant du point de raccordement de la ligne sud-ouest avec l'emprise nord-ouest du chemin public, en direction nord-est une longueur de deux cent soixante et onze pieds (271'), de là se dirigeant vers le nord-ouest une longueur de deux cent vingt-quatre pieds (224'), de là se dirigeant de nouveau vers le nord-est une longueur de deux cent quarante pieds (240'), de là se dirigeant vers le sud-est une longueur de deux cent vingt-quatre pieds (224') pour joindre l'emprise nord-ouest du chemin public, de là longeant l'emprise du chemin en direction nord-est une longueur de soixante-cinq pieds (65') pour joindre la ligne nord-est.

Borné à un bout vers le sud-est partie au chemin public et partie par une autre partie du lot 723-526, à l'autre bout vers le nord-ouest au fronteau des terres le séparant du rang 15, d'un côté vers le sud-ouest au lot 723-525 et de l'autre côté vers le nord-est au lot 723-527.

Avec bâtisse dessus construite, sans adresse civique, Rang 15, Villeroy, circonstances et dépendances.

Prenez note que certains frais ont été encourus par la MRC de L'Érable depuis la préparation de la présente liste. Ces frais, de même que tous les autres qui seront engagés ultérieurement, s'ajoutent aux montants indiqués dans la liste publiée.

Donné à Plessisville, le 4 avril 2016

Rick Lavergne, secrétaire-trésorier